



2015

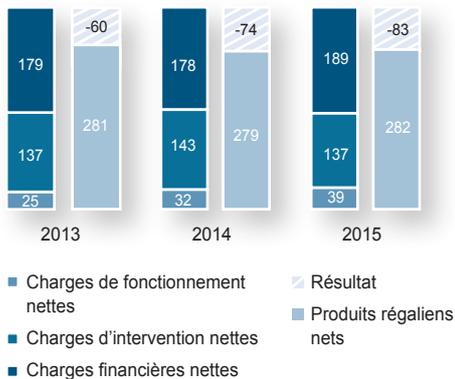
982 milliards €
Total des **actifs** de l'État

1 602 milliards €
La **dette financière** de l'État

-70,5 milliards €
Le **résultat budgétaire** de l'État (hors FMI)

-82,5 milliards €
Le **résultat patrimonial** de l'État

Compte de résultat (en milliards d'euros)



Le **résultat patrimonial** est à analyser par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.

Bilan (en milliards d'euros)



L'analyse de la **situation nette** permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas évaluée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.

Les faits marquants de l'exercice

L'exercice 2015 est marqué par des recettes fiscales supérieures à la prévision initiale et par la poursuite de la maîtrise des dépenses de l'État, qui se traduisent d'une part en comptabilité budgétaire (baisse des dépenses de l'État sous norme et amélioration du solde budgétaire), et d'autre part en comptabilité patrimoniale. Les comptes de l'État sont également marqués par un ensemble de mesures de soutien à l'économie avec notamment la montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et la compensation à la Sécurité sociale des allègements de charges.

En effet, le **CICE**, un des leviers majeurs du Pacte de responsabilité et de solidarité pour l'emploi et le pouvoir d'achat, a représenté pour les entreprises 16,3 Md€ de réduction d'impôt sur les sociétés, soit 6,6 Md€ de plus qu'en 2014. Une partie des créances n'a pas été encore remboursée ou imputée sur l'impôt sur les sociétés, et reste inscrite au passif du bilan de l'État.

L'exercice 2015 est également marqué par l'**attribution des nouvelles fréquences de la bande 700 Mhz**, pour lesquelles l'État percevra 2,8 Md€ de redevances fixes d'ici à décembre 2018.

Enfin, la **réforme de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE)** s'est traduite en 2015 par l'engagement de l'État à compléter sur 5 ans le déficit de compensation cumulé par EDF depuis 2002, à hauteur de 5,9 Md€. Cette réforme permet de stabiliser la fiscalité portant sur l'électricité en contrepartie d'une contribution plus importante des énergies carbonées au financement de la transition énergétique.

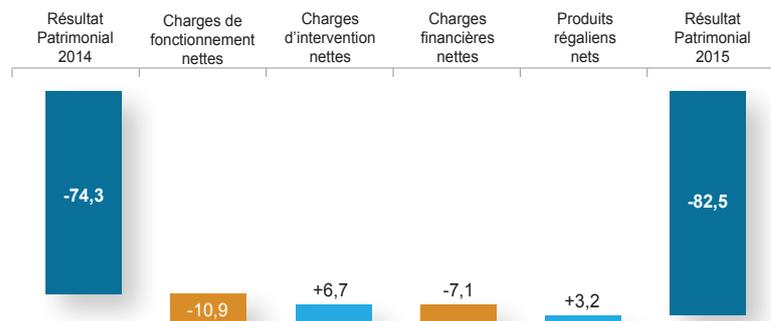
Évolution du résultat patrimonial

Le **résultat patrimonial 2015** s'établit à - 82,5 Md€, en baisse de 8,2 Md€ par rapport à 2014. Hors dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises), le résultat patrimonial est de - 66,7 Md€ contre - 62,7 Md€ en 2014.

Cette évolution comprend une augmentation des charges de fonctionnement nettes (- 10,9 Md€), qui résulte à la fois d'une hausse des dotations nettes de reprises aux provisions (- 6,9 Md€), notamment celles relatives à des litiges liés à l'impôt, et d'une baisse des produits de fonctionnement (- 3,9 Md€) liée en particulier à l'évolution du financement du Fonds national d'aide au logement (FNAL) en 2015.

Cette variation est accompagnée de la hausse des charges financières nettes, dont 8,8 Md€ font suite à la dépréciation de certaines participations de l'État, notamment SNCF Mobilités (ex SNCF) et SNCF Réseau (ex RFF).

En atténuation de ces éléments, le résultat patrimonial bénéficie d'une progression des recettes fiscales (principale composante des produits régaliens nets) et d'un recul des charges d'intervention nettes, améliorant respectivement le résultat de + 3,2 Md€ et + 6,7 Md€.



Évolution du patrimoine et de la dette financière

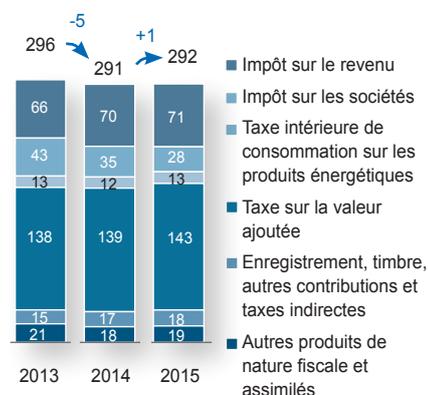
Le **patrimoine de l'État** est en retrait de - 3,7 Md€ sur l'exercice, en particulier suite à la baisse des immobilisations corporelles (- 6,0 Md€) et financières (-5,2 Md€). Ces diminutions sont en partie compensées par la hausse des autres actifs dont celle de la trésorerie disponible (+ 6,1 Md€) au 31 décembre 2015.

La **dette financière** de l'État s'établit à 1 601,6 Md€ contre 1 551,1 Md€ en 2014, avec un net ralentissement de sa progression par rapport aux précédentes années, cohérente avec la trajectoire de redressement des comptes publics.

Le **passif (hors dette financière)** est en augmentation sur l'année 2015 de + 39,0 Md€. Cette variation concerne les produits constatés d'avance pour 19,6 Md€, des charges à payer supplémentaires résultant du CICE pour 5,9 Md€, et des dettes d'intervention pour 5,9 Md€ suite à la reconnaissance par l'État de dettes à l'égard d'EDF au titre de la CSPE.

Le résultat de l'activité

Produits fiscaux (Md€)



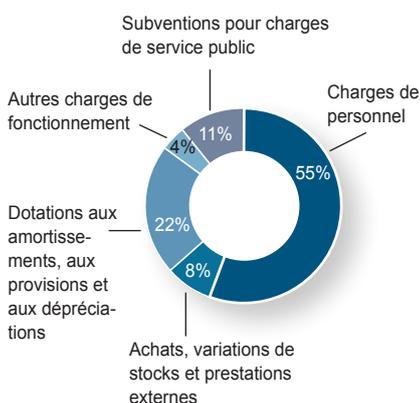
Les produits fiscaux

Les **produits fiscaux nets** s'élèvent à 291,6 Md€ en 2015. Ils sont en croissance de 0,5 Md€, sous l'effet conjugué de :

- la diminution des **produits d'impôt sur les sociétés** (- 6,4 Md€, - 19%) qui s'explique par l'effet de la montée en charge du CICE pour 6,6 Md€ ;
- la hausse des **produits de TVA** (+ 3,4 Md€, + 2%), soutenus par le niveau de la consommation et par le moindre transfert de recettes de TVA aux organismes de Sécurité sociale en 2015 ;
- la hausse des **produits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (+ 0,6 Md€, + 5%) en raison notamment de l'ajout de la composante carbone dans la taxe intérieure de consommation, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015 ;
- la hausse des **produits d'impôt sur le revenu** (+ 0,9 Md€, + 1%), résultant de facteurs divers, notamment de l'efficacité de la lutte contre la fraude.

En complément des produits fiscaux nets, les **amendes, prélèvements et autres pénalités** (8,7 Md€, en hausse de 1 Md€), et les reversements effectués au profit de l'Union Européenne (18,5 Md€) contribuent à former les **produits régaliens nets**, qui s'établissent à 281,8 Md€.

Charges de fonctionnement

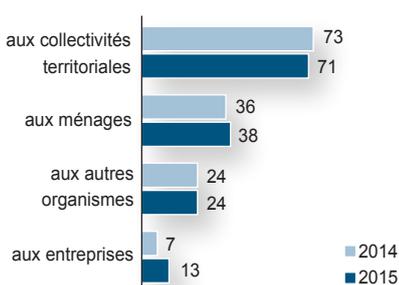


Les charges de fonctionnement

Les **charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement brutes diminuées des produits de fonctionnement) s'élèvent à 188,9 Md€ en 2015. Hors opérations sur provisions et dépréciations, ces charges nettes (171,9 Md€) sont constituées de :

- des **charges directes** (167,6 Md€) afférentes à l'activité de l'État, essentiellement constituées des charges de personnel à hauteur de 137,7 Md€. Celles-ci se maintiennent à + 0,6 % par rapport à 2014. Elles comprennent les rémunérations du personnel (71,4 Md€) et les charges de pensions (53,5 Md€) ;
- des **charges indirectes** (30,7 Md€), stables par rapport à 2014, représentant les versements effectués par l'État pour financer notamment les opérateurs des politiques publiques ;
- des **produits de fonctionnement** pour 26,3 Md€ (cotisations salariales versées par les fonctionnaires en particulier).

Transferts (Md€)

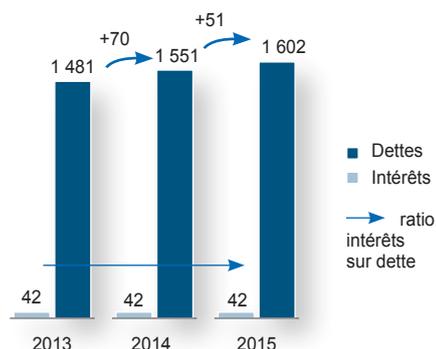


Les charges d'intervention

Les **charges d'intervention nettes** de l'État s'élèvent à 136,8 Md€ et concernent principalement des charges de transferts (146,3 Md€) liées aux activités de redistribution de l'État. Hors opérations sur provisions et dépréciations, celles-ci augmentent de 6,3 Md€ sur l'année 2015. Elles concernent principalement :

- les transferts aux **collectivités territoriales** (48% du montant total des transferts), principalement au travers de la dotation globale de fonctionnement (en baisse de - 3,5 Md€ en 2015), du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des autres mécanismes de compensation ;
- les aides accordées aux **ménages** (26% du montant) au titre de l'aide au logement, de l'Allocation pour adultes handicapés, des pensions d'invalidité et des dispositifs de lutte contre la pauvreté, ou encore des bourses étudiantes et autres dispositifs de redistribution ;
- le financement des **autres collectivités** (17% du montant) englobe les régimes spéciaux de retraite (RATP, SNCF, Caisses des Mines et de la Marine...), les organismes nationaux et européens (Agence nationale de la recherche (ANR), Agence spatiale européenne (ASE), etc.) ou internationaux (ONU), ainsi que les aides au développement des pays étrangers ou à l'accès et au retour à l'emploi (contrats aidés) ;
- les dispositifs d'aides aux **entreprises** (9% du montant) rassemblent principalement la compensation vis-à-vis d'EDF au titre de la CSPE, ainsi que l'accompagnement des mutations économiques et le soutien à l'emploi. La constatation de la compensation accordée à EDF a représenté une charge supplémentaire de +5,9 Md€ en 2015.

Coût de financement (Md€)



Le ratio intérêts sur dette

La charge nette de la dette négociable est en baisse de 1,7 Md€ à 37,3 Md€.

Les **intérêts financiers** sont stables par rapport à 2014 (42 Md€). Cette stabilité intervient dans un contexte de croissance de l'encours de la **dette financière** (+ 50,5 Md€) qui atteint 1 601,6 Md€ et de taux moyens historiquement bas (2,61% pour l'encours à moyen et long terme, et -0,19% pour les émissions à court terme en 2015). Ils constituent ainsi une charge annuelle en baisse, correspondant à 2,6 % de la dette (contre 2,7% en 2014).

Le bilan de l'État

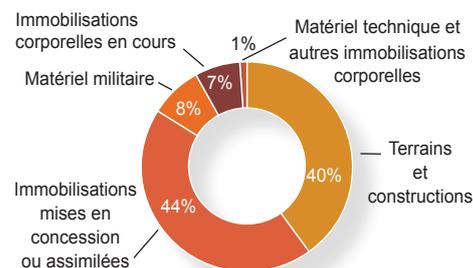
Les immobilisations corporelles

Les **immobilisations corporelles** constituent la part majeure de l'actif de l'État (48%) à hauteur de 466,8 Md€ en valeur nette.

Le patrimoine de l'État comprend des **terrains et constructions** pour 188,0 Md€, qui sont composés en particulier d'infrastructures routières (67%) et du parc immobilier de l'État non spécifique, notamment l'immobilier de bureau (27% soit 50 Md€).

Les **biens mis en concession** représentent également une part significative du patrimoine de l'État à hauteur de 206,9 Md€ (44%). Ils comprennent en particulier des autoroutes, des ouvrages hydrauliques, des tunnels et ouvrages d'art, ainsi que des installations ferroviaires et aéroportuaires.

La valeur nette des immobilisations corporelles est en baisse de - 6,0 Md€ par rapport à 2014, principalement suite à la baisse de la valeur de l'index utilisé pour évaluer certains actifs mis en concession et les infrastructures routières. Cet effet est cependant atténué par la progression des immobilisations en cours, en particulier du matériel militaire, et la livraison de biens acquis par voie de partenariat public-privé, tels que la nouvelle implantation du ministère de la défense de Balard.



Les concessions sont les contrats par lesquels l'État confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers de services publics. Les principaux actifs concédés de l'État sont des concessions autoroutières, hydrauliques, ferroviaires et aéroportuaires.

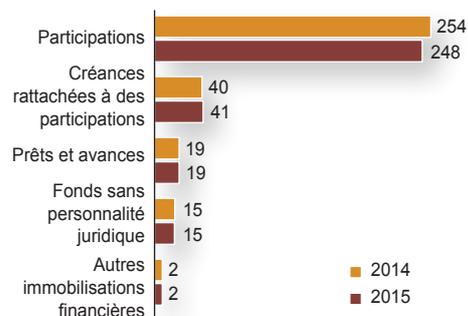
Les immobilisations financières

Les **immobilisations financières** comprennent principalement les participations que l'État détient dans 1 958 entités (entreprises, établissements publics, organismes internationaux) dont 1 036 entités non contrôlées (notamment des entreprises, des entités internationales comme le Fonds monétaire international ou des entités nationales comme la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les établissements publics de santé). Elles comprennent également des créances rattachées à ces participations et des prêts et avances, notamment à des États étrangers.

Elles s'élèvent en valeur nette à 324,9 Md€ à fin 2015 (contre 330,0 Md€ en 2014) et représentent 33% de l'actif de l'État.

Leur variation (- 5,2 Md€) s'explique principalement par la baisse de la valeur nette de certaines participations en 2015, notamment SNCF Mobilités (ex SNCF) et SNCF Réseau (ex RFF). Cette évolution est cependant atténuée par les augmentations de capital accroissant la valeur de certaines participations (dont Renault et l'Agence française de développement), et la croissance des créances rattachées à des participations (+ 1,2 Md€), liée entre autres au réajustement annuel des avoirs en euros du FMI.

Immobilisations financières (Md€)



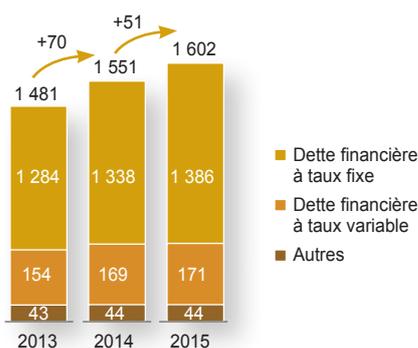
L'endettement

En 2015, la progression de la **dette financière** de l'État (1 601,6 Md€) marque un net ralentissement par rapport à 2014 (+ 50,5 Md€ en 2015 contre + 70,4 Md€ en 2014), grâce au montant élevé de primes à l'émission encaissées en 2015, constitutives d'autres passifs.

Elle se compose principalement de **dette négociable à long et moyen terme** (OAT et BTAN) qui s'établit à 1 442,1 Md€ au 31 décembre 2015 (+ 71,2 Md€ par rapport à 2014). La part à moyen et long terme s'accroît à 90% de l'endettement total contre 88,4% en 2014.

La **dette négociable à court terme** (BTF) est en baisse de - 22,5 Md€ sur l'exercice et représente 9,5% de l'endettement de l'État.

Endettement (Md€)



Les autres passifs

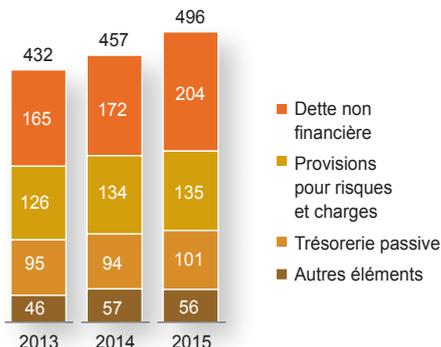
Les **autres passifs**, d'un montant de 495,7 Md€ à fin 2015, sont principalement composés :

- de **dettes non financières**, regroupant notamment des produits constatés d'avance (66,5 Md€), des acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés (45,6 Md€) et des charges à payer (52,0 Md€), notamment celles découlant d'obligations fiscales (TVA, CICE, CIR...);
- de **provisions pour risques et charges** pour 134,9 Md€, dont des provisions pour transferts traduisant les engagements de l'État découlant de ses activités de redistribution (85,0 Md€), des provisions pour litiges liés à l'impôt (21,1 Md€), des provisions pour remises en état (16,5 Md€) et des provisions pour charges de personnel (9,0 Md€);
- de la **trésorerie passive** issue des fonds des correspondants du Trésor pour 100,8 Md€;

La forte hausse des autres passifs (+ 39,0 Md€) concerne en premier lieu les produits constatés d'avance, impactés par la forte hausse des primes à l'émission sur OAT et BTAN (+18,0 Md€), et par la délivrance par l'ARCEP des autorisations d'exploitation des fréquences de la bande 700 Mhz (+ 2,8 Md€). Elle découle également de la reconnaissance par l'État de la dette de compensation de CSPE à l'égard d'EDF pour 5,9 Md€, ainsi que de la hausse des charges à payer relatives au CICE (+ 5,9 Md€). En revanche, les dettes de fonctionnement et d'intervention de l'État, hors compensation de la CSPE, sont en baisse en 2015, passant de 16,8 Md€ fin 2014 à 14,7 Md€ fin 2015.

La dette nette comptable de l'État à l'égard des organismes de Sécurité sociale s'élève à 3,5 Md€ à fin 2015 et reste stable par rapport à 2014. La dette nette exigible au 31 décembre (au sens de l'état semestriel des sommes restant dues par l'État aux organismes de Sécurité sociale) est en nette baisse à 50 M€ contre 368 M€ en 2014.

Autres passifs (Md€)



Les engagements de l'État

Les **engagements hors bilan** de l'État sont présentés dans les annexes aux comptes, mais n'impactent ni le bilan ni le résultat patrimonial de l'État. Ce sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources.

Les engagements mentionnés en annexe des comptes de l'État sont regroupés en quatre catégories.

Les engagements de retraite de l'État et assimilés

Les **engagements de retraite** de l'État envers les fonctionnaires civils et militaires sont évalués à 1 535 Md€. 65% de ces engagements concernent des agents déjà à la retraite au 31 décembre 2015.

Les engagements de retraite au titre des fonctionnaires de La Poste (125 Md€), des ouvriers des établissements industriels de l'État (38 Md€), des fonctionnaires décentralisés (15 Md€) et des bénéficiaires d'autres régimes spécifiques (10 Md€) sont également mentionnés en annexe.

Les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État

Les **engagements relatifs aux dispositifs d'intervention** de l'État dans le cadre de sa mission de régulateur économique et social se composent essentiellement :

- des subventions d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite subventionnés (SNCF, RATP, Caisses de la Marine et des Mines et des ouvriers du tabac) pour 270 Md€ (- 3 Md€ par rapport au 31 décembre 2014) ;
- des aides au logement (dont ALS, APL et ALF) pour 160 Md€. La hausse de cet engagement (+ 24 Md€ par rapport à 2014) fait suite à la modification, à compter de 2016, de la répartition du financement de l'Allocation de logement à caractère familial (ALF) entre l'État et la Sécurité sociale, générant un impact de + 21 Md€ ;
- de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) pour 20 Md€ (+ 2 Md€ par rapport à 2014). L'évaluation de cet engagement est principalement impactée par l'allongement en 2015 de la durée de versement de l'AAH, passée de 2 à 5 ans.

Les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis

Les **engagements pris dans le cadre d'accords bien définis** sont inscrits pour le montant total de la garantie accordée.

Ils sont principalement composés de garanties liées à des missions d'intérêt général, dont les garanties de protection des épargnants (fonds d'épargne, contrats et plans épargne-logement) pour 403 Md€.

Les autres engagements pris dans le cadre d'accords bien définis concernent notamment des garanties octroyées par l'État à des tiers sur leurs encours de dette (187 Md€), et des garanties de passif telles que la quote-part française au capital callable du Mécanisme européen de stabilité (MES) pour 126 Md€.

Divers autres engagements

Ces engagements concernent essentiellement les engagements fiscaux pour 86 Md€ (déficits reportables d'IS, d'IR, plus-value de cessions de titres en sursis d'imposition et CICE) et les loyers futurs dans le cadre des opérations menées en partenariat public-privé pour 5 Md€ (PPP).

Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le solde budgétaire s'élève à - 70,5 Md€ au 31 décembre 2015 (hors opérations avec le FMI) comparé à un résultat patrimonial de - 82,5 Md€.

L'écart entre le solde budgétaire et le résultat comptable résulte notamment :

- des dépenses et recettes budgétaires se traduisant par une inscription au bilan de l'État (+ 13,9 Md€), sans impact sur le résultat patrimonial, telles que les opérations d'investissement ;
- du décalage entre les faits générateurs sur des opérations prises en compte dans les deux résultats (- 4,2 Md€) ;
- des opérations comptables sans impact en comptabilité budgétaire (- 21,7 Md€).

La comptabilité budgétaire vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La comptabilité patrimoniale est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

Retrouvez les comptes de l'État sur www.performance-publique.budget.gouv.fr